

Paris, le 14 mai 2018

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nominations au Cabinet de Dominique BUSSEREAU

Dominique BUSSEREAU, Président de l'Assemblée des Départements de France a procédé aux nominations de Céline JARNO-DALBERA pour diriger son Cabinet et d'Anne BOUILLOT-GOURINAT en qualité de Directrice adjointe de Cabinet.

Céline JARNO-DALBERA

Directrice adjointe de Cabinet à la Présidence de l'Assemblée des Départements de France depuis juillet 2017 est nommée Directrice de Cabinet à compter du 7 mai 2018.

Diplômée de l'Ecole supérieure d'art et de communication, Céline JARNO-DALBERA fut collaboratrice parlementaire de Dominique BUSSEREAU, Député de la Charente-Maritime de 1993 à 2002. De 2002 à 2004, Chef adjointe du Cabinet de Dominique BUSSEREAU au Secrétariat d'Etat aux Transports et à la Mer, au Secrétariat d'Etat au Budget et à la Réforme budgétaire (avril-novembre 2004) et au ministère de l'Agriculture et de la Pêche (2005-2007). De janvier 2007 à novembre 2010, elle fut Chef de Cabinet au Ministère de l'Agriculture puis au Secrétariat d'Etat chargé des Transports. Elle poursuit sa mission auprès de Dominique BUSSEREAU qui retrouve son siège de Député de décembre 2010 à juin 2017. Depuis janvier 2011, Céline JARNO-DALBERA est également Directrice de l'association Avenir-Transports.

Anne BOUILLOT-GOURINAT

Anne BOUILLOT-GOURINAT est diplômée d'un master 2 de Sciences politiques et sociales de l'université Paris II Panthéon-Assas. Après un stage au sein du groupe UMP du Sénat (2009), elle devient la collaboratrice d'Alain LAMBERT, Président du Conseil général et Sénateur de l'Orne, Président de la Commission consultative d'évaluation des normes (CCEN, devenue depuis Conseil national d'évaluation des normes). A ce titre, elle occupe successivement les fonctions de Chef des services de la Présidence du Conseil général de l'Orne (2010), avant de devenir chargée des relations avec les pouvoirs publics au Cabinet de cette même collectivité (2012). Elle rejoint en février 2015 l'Assemblée des Départements de France (ADF) au poste de Conseillère chargée des finances locales.

A PROPOS DE L'ADF :

L'Assemblée des Départements de France (ADF) est une association pluraliste qui réunit les Présidents des 104 collectivités adhérentes, dont 101 Départements.

Elle remplit une triple mission :

- Représenter les Départements auprès des pouvoirs publics
- Constituer un centre de ressources permanent pour les Conseils départementaux
- Offrir aux élus départementaux les moyens de confronter leurs idées, d'échanger leurs expériences et d'arrêter des positions communes sur les grands dossiers nationaux.